INITIALES DU MAIRE
88
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 16 mars 2021, à 19 h 30, par voie de visioconférence.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Pierre Poirier, maire
Monsieur Michel Bédard, conseiller
Monsieur Jean Simon Levert, conseiller présent par téléphone
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Monsieur André Brisson, conseiller
Madame Carol Oster, conseillère
Madame Lise Lalonde, conseillère

EST AUSSI PRÉSENTE PAR VISIOCONFÉRENCE :

Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

RÉSOLUTION 11030-03-2021
OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québecois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 10 mars 2021 le décret numéro 204-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 19 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est au niveau d'alerte maximum et que des mesures s'appliquant à ce pallier d'alerte sont présentement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'ACCEPTER QUE la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 11031-03-2021
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
89
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

1. Ouverture de la séance spéciale

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale

3. Embauche au poste d'agent de communications

4. Embauche au poste temporaire d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint

5. Octroi du contrat pour le remplacement d'aqueduc sur les rues Principale et Saint-Faustin

6. Autorisation d'octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels pour les travaux de réfection de voirie 2022

7. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11032-03-2021
EMBAUCHE AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent de communications est vacant depuis le 23 février 2021 et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une personne pour le combler ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la publication d'une offre d'emploi, Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe et Monsieur Gilles Bélanger, directeur général recommandent l'embauche de Madame Corrine Gervais.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'EMBAUCHER Madame Corrine Gervais au poste d'agente de communications à compter du 22 mars 2021, selon l'échelon recommandé.

Le salaire et les conditions de travail de l'agente de communications sont fixés conformément à la lettre d'entente numéro 33 intervenue avec le syndicat et la convention collective.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Danielle Gauthier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Danielle Gauthier

RÉSOLUTION 11033-03-2021
EMBAUCHE AU POSTE TEMPORAIRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à l'embauche temporaire d'un inspecteur en bâtiment et environnement adjoint à horaire variable pour répondre aux besoins du service de l'urbanisme et de l'environnement et pour pallier à un surcroît temporaire de travail ;

INITIALES DU MAIRE
90
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le directeur de l'urbanisme et de l'environnement recommande l'embauche de Monsieur Antoine David, lequel a occupé le poste de préposé à l'urbanisme et environnement l'été dernier.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'EMBAUCHER Monsieur Antoine David au poste temporaire d'un inspecteur en bâtiment et environnement adjoint à horaire variable à compter du 3 mai 2021, selon l'échelon recommandé, pour une durée d'un an ;

DE NOMMER Monsieur Antoine David à titre de fonctionnaire désigné pour les fins de l'administration et de l'application de la réglementation d'urbanisme, conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement 193-2011 sur l'application et l'administration de la réglementation d''urbanisme.

Le salaire et les conditions de travail sont fixés conformément à la lettre d'entente numéro 46 intervenue avec le syndicat et à la convention collective.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Danielle Gauthier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Danielle Gauthier

RÉSOLUTION 11034-03-2021
OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT D'AQUEDUC SUR LES RUES PRINCIPALE ET SAINT-FAUSTIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié un appel d'offres pour le remplacement d'aqueduc sur les rues Principale et Saint-Faustin ;

CONSIDÉRANT QUE sept fournisseurs ont déposé une soumission le 25 février 2021, à savoir :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TOTAL SOUMISSIONNÉ (TAXES INCLUSES)
9161-4396 Québec inc.	338 831.33 $
Excapro inc.	357 015.11 $
Construction T.R.B. inc.	387 800.21 $
Nordmec Construction inc.	411 958.87 $
Inter Chantiers inc.	515 388.64 $
9267-7368 Québec inc.	575 578.51 $

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
91
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Les Constructions CJRB inc.	597 300.87 $

CONSIDÉRANT QUE la soumission de 9161-4396 Québec inc. est la plus basse et qu'elle est conforme au devis préparé par les services administratifs.

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

D'OCTROYER à 9161-4396 Québec inc. le contrat pour le remplacement d'aqueduc sur les rues Principale et Saint-Faustin au montant de 294 700 $ plus les taxes, soit un total de 338 831.33 $, le tout conformément à son offre déposée le 25 février 2021 et aux conditions édictées au devis portant le numéro 2021-46. La présente résolution, de même que les documents d'appel d'offres constituent le contrat entre les parties.

L'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 284-2021 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Danielle Gauthier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Danielle Gauthier

RÉSOLUTION 11035-03-2021
AUTORISATION D'OCTROYER DE GRÉ À GRÉ UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE 2022

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'octroyer un contrat de services professionnels pour les travaux de réfection de voirie 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce contrat est estimé entre 75 000$ et 100 000 $;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 271-2019 sur la gestion contractuelle prévoit que la Municipalité peut octroyer de gré à gré un contrat entraînant une dépense d'au moins 25 000 $, mais inférieure au seuil établi par un règlement adopté en vertu du premier paragraphe de l'article 938.3.1.1 du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 5 du règlement numéro 271-2019 sur la gestion contractuelle, le conseil doit donner son autorisation pour l'octroi de gré à gré d'un contrat qui comporte une dépense de 50 000 $ ou plus, mais inférieure au seuil établi par un règlement adopté en vertu du premier paragraphe de l'article 938.3.1.1 du *Code municipal*.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics et des services techniques à effectuer les démarches visant l'octroi d'un contrat de gré à gré pour des services professionnels pour les travaux de réfection de voirie 2022.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
92
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 11036-03-2021
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard de lever la présente séance spéciale à 19h40.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation